

**OBJET : Adhésion AdCF 2018 (Assemblée des Communautés de France)**
**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler l'adhésion aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'AdCF pour l'année 2018,

**DECIDE**

**Article 1 :** L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Arlysère à l'AdCF, Assemblée des Communautés de France, domiciliée 22 Rue Joubert - 75009 PARIS, est renouvelée pour l'année 2018.

**Article 2 :** Le montant de la cotisation fixé à 6 539.82 € sera versé à l'AdCF.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 4 :** Mme la Directrice des Services et M. le Trésorier Principal d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 19 janvier 2018

Le Président,  
Franck LOMBARD

